



APCVEB

Protection
du cadre
de vie et de
l'environnement
balmanais

Proposition d'objectifs pour 2013

en ligne avec les débats menés
lors de l'Assemblée Générale 2012

Suite à la présentation du rapport moral 2012, l'Assemblée Générale a confirmé les orientations de l'association pour la période 2012-2013. Les travaux de l'association viseront à développer et promouvoir une vision dans les directions suivantes :

- **Urbanisme** : Forts des conclusions du commissaire enquêteur sur le SCoT, nous devons continuer à défendre la vision d'une ville aérée, dont la nécessaire densité doit être équilibrée par la présence d'espaces verts et agricoles organisés en réseau. Ces espaces doivent s'articuler au sein même de la ville, pour offrir des zones de respiration ou de convivialité aux habitants, ainsi que des milieux variés et connectés pour la flore et la faune locale. Dans cet esprit, la préservation de couloirs écologiques en bord de ruisseaux et rivières, notamment l'Hers, est un enjeu majeur. La préservation de terres agricoles et maraîchères de valeur au sein de l'agglomération, soustraites à la spéculation par un classement approprié est également une priorité.
- **Déplacements** : Le PDU n'apporte pas de réponse satisfaisante à l'enjeu des transports toulousains. La mise en place ou le redimensionnement d'axes routiers urbains doit accompagner toute nouvelle opération d'aménagement. En l'attente d'une densification progressive de l'agglomération, des transports en communs rapides intercommunaux, doivent équilibrer l'offre trop éparpillée et peu efficace de desserte des couronnes urbaines : il s'agit d'offrir une alternative viable à la rocade sans engendrer de coûts d'infrastructure que nous ne pourrions financer. L'intermodalité vis à vis de ces transports rapides sera alors un facteur important de réussite ; une politique volontariste de modes doux doit donc compléter le schéma (réseau de chemins et de pistes cyclables). On veillera notamment à consolider et à promouvoir les réseaux de chemins présents sur la commune et leurs connexions aux communes limitrophes.
- **Biodiversité** : L'inventaire des espèces ainsi que les actions de communication doivent être poursuivies, en élargissant la perspective à l'ensemble de l'agglomération, et en renforçant les liens avec le tissu associatif, ainsi qu'avec les organismes compétents sur l'agglomération. La connaissance des milieux doit s'approfondir afin d'identifier ceux qui présentent un enjeu en terme d'aménagement : préservation, connexion, restauration, ...
- **Avions** : Des démarches complémentaires sont à poursuivre auprès du Grand Toulouse (propriétaire de l'aérodrome) et de la préfecture pour améliorer la charte, renforcer l'implication du propriétaire dans la vie de l'aérodrome, ajuster les circuits d'écologie, et mieux contrôler l'activité en dehors des heures d'ouverture de la tour de contrôle.

En parallèle à ces actions de fond, le Conseil de l'Association veillera à renforcer ses liens avec d'autres associations et organismes de Toulouse Métropole, dans tous ses domaines de compétence. Le Conseil assurera également une communication de ses actions vers les adhérents et le grand public.